Banque centrale européenne BCE. Rapport 2000

2001/2090(COS) - 26/09/2001 - Cour des comptes: avis, rapport

La Cour des comptes a présenté un rapport relatif à l'audit de l'efficience de la gestion de la Banque centrale européenne pour l'exercice 2000, accompagné des réponses de la BCE. Les principales conclusions du rapport sont les suivantes: - dans son rapport relatif à l'exercice 1999, la Cour indiquait que les prévisions et la gestion budgétaires devaient être notablement améliorées pour que le budget puisse servir d'instrument de contrôle et de gestion efficace. Si, en 1999, le budget reflétait une utilisation des crédits de 83% pour les projets et de 80% du total, en 2000, le taux d'utilisation n'a atteint que 48% pour les projets, par rapport au budget initial, et 69% par rapport au budget révisé en septembre. Le total des dépenses a été de 200 millions d'euros, soit 88% par rapport au budget révisé de 227 millions d'euros et 75% par rapport au budget initial de 267 millions d'euros. À l'instar des exercices précédents, un écart important entre la planification des projets et les capacités réelles de les mettre en oeuvre a été observé. - en 1999, la BCE a décidé de réaliser une campagne d'information pour faciliter l'introduction de l'euro en 2002. Le contenu et le coût de cette campagne n'ont pas été clairement définis, si bien que le contractant retenu n'a pu être choisi sur une base objective satisfaisante. Dans sa réponse, la BCE accueille favorablement le rapport de la Cour des comptes et prend acte des différents points soulevés par la Cour.